

SOMMAIRE

CHANGEMENT CLIMATIQUE : UNE ACTION RAPIDE ET GLOBALE !	5
LE CADRE POLITIQUE INTERNATIONAL	6
1. Mobilisation internationale : contexte et enjeux	6
2. L'élan climatique européen	7
3. Un accord international est indispensable	7
10 CRITÈRES POUR UNE POLITIQUE CLIMATIQUE EFFICACE AU NIVEAU INTERNATIONAL ...	8
Une contribution de tous les acteurs et tous les pays pour faire face à un défi mondial	9
Pour une contribution efficace des entreprises belges et européennes	10
Agir en priorité là où c'est le plus efficace	11
Impossible de relever le défi sans innovation et progrès technologiques.....	13

CHANGEMENT CLIMATIQUE : UNE ACTION RAPIDE ET GLOBALE !

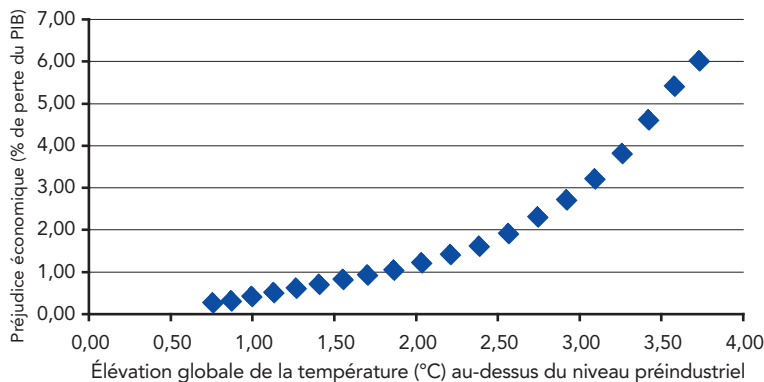
Les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) imputables aux activités humaines ont fortement augmenté depuis l'époque préindustrielle : +70% depuis 1970, selon le dernier rapport du GIEC¹. Cette hausse de la concentration des GES dans l'atmosphère amplifie l'effet de serre naturel entraînant une augmentation de la température moyenne globale de la Terre. Il est déjà question d'une hausse de 0,74°C entre 1906 et 2005. Les experts et organisations internationales sont formels : sans politiques ambitieuses, la tendance va s'accroître, avec des conséquences sérieuses, voire irréversibles, menaçant l'homme et la nature ! Plusieurs décisions politiques, notamment au niveau des Nations Unies, visent à limiter le réchauffement global du climat en dessous de 2°C par rapport au niveau préindustriel afin d'éviter un changement climatique aux consé-

quences dommageables. Selon les scientifiques, une des conditions pour avoir une chance de parvenir à cet objectif est d'atteindre le pic d'émissions globales aux alentours de 2015.

Plus tard le plafond d'émissions sera atteint, plus grave sera le risque encouru et plus importantes – voire irréalisables – seront les réductions nécessaires... Et plus élevés seront les coûts : le GIEC montre qu'en cas d'une hausse de la température de 2°C, le préjudice économique s'élèverait à 1,5% du PIB, tandis qu'en cas d'une hausse de 3,75°C, il grimperait à 6% du PIB. Pour limiter tant les conséquences dommageables que la facture globale, une action ambitieuse, rapide et internationale est indispensable.

Si l'on tarde à agir, le préjudice économique sera énorme

(Source : OCDE, The economics of climate change mitigation : how to build the necessary global action in a cost effective manner, 2009)



¹ Groupe d'Experts intergouvernemental sur l'Évolution du Climat.

1. Mobilisation mondiale : contexte et enjeux

CONTEXTE

Signée à Rio de Janeiro en 1992, la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) est la première mobilisation autour d'un objectif commun au niveau international pour lutter contre le changement climatique. Elle vise à stabiliser les concentrations de GES dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Les Parties signataires de la CCNUCC sont réparties en deux groupes de pays : 41 pays de l'Annexe I (pays industrialisés, dont 25 États membres de l'UE, les USA, le Japon, la Russie...) qui ont des engagements de réduction et 144 pays non visés par l'Annexe I (pays en voie de développement, y compris la Chine, l'Inde, le Brésil, ...) non soumis à des obligations de réduction. Le principal organe de décision au sein de la CCNUCC est la 'Conference of the Parties' (COP), qui se réunit chaque année.

Le Protocole de Kyoto, conclu en 1997 dans le cadre de la CCNUCC, impose aux pays industrialisés signataires de réduire de 5% en moyenne leurs émissions de GES sur la période 2008-2012 par rapport à 1990. Seuls les USA, le plus grand émetteur mondial de GES par habitant, n'ont pas ratifié ce Protocole et n'ont donc pas d'obligations chiffrées de réduction d'émissions.

ENJEUX

La première période d'engagement du Protocole de Kyoto se termine au 1^{er} janvier 2013. Les COP à Copenhague (2009) et Cancún (2010) n'ont pas débouché sur un accord international contraignant. Elles ont néanmoins abouti à certains résultats, comme un consensus sur la limite du réchauffement global à 2°C par rapport au niveau préindustriel, ou la mise en place d'un Fonds vert climat ('Green Climate Fund') pour les pays en développement. Plusieurs pays ont aussi formulé des engagements volontaires d'ici à 2020 ('pledges'), mais on sait d'ores et déjà que ces objectifs non contraignants ne seront pas suffisants pour respecter la limite des 2°C.

Un grand défi pour les négociations de la prochaine COP à Durban en décembre 2011 reste, même si les chances sont minces, la conclusion d'une deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto. Il est crucial en effet d'éviter un vide juridique après 2012. D'autres points importants seront abordés à Durban, tels que la hausse des 'pledges', l'opérationnalisation du 'Green Climate Fund', la déforestation ou encore, le transfert de technologies.

2. L'élan climatique européen

Dans le cadre du Protocole de Kyoto, l'UE doit, dans son ensemble, réduire de 8% ses émissions de GES entre 2008 et 2012 par rapport à 1990. L'UE est aussi la seule région à ce stade à avoir un cadre climatique légal au-delà de 2012. En effet, avec son 'Paquet Énergie-Climat' adopté en 2008, l'UE s'engage à réduire d'ici à 2020 ses émissions de GES de 20% unilatéralement et de 30% si un accord international satisfaisant est conclu. En outre, elle s'engage à améliorer son efficacité énergétique de 20% et à porter sa part d'énergies renouvelables dans sa consommation finale à 20%. À côté de ses engagements pour 2020, l'UE s'est également dotée d'une vision à long terme avec sa 'Feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050'. Ce document n'a pas encore de valeur contraignante et veut essentiellement poser des jalons pour diminuer les émissions de GES de 80%-95% d'ici à 2050 par rapport à 1990². Se doter d'une vision en matière de climat pour les 40 prochaines années est positif, notamment pour la prévisibilité. Cependant, cette Feuille de route comporte plusieurs points critiques, comme le fait que l'action européenne n'ait pas clairement pour condition la conclusion d'un accord international contraignant pour tous à l'horizon 2050.

3. Un nouvel accord international est indispensable

Avec ses initiatives post-2012, l'UE endosse le leadership mondial de la lutte contre le changement climatique. Si les autres pays du monde ne la suivent pas dans son élan, les



émissions de GES mondiales seront multipliées par 1,5 en 2050. Les émissions des pays BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) en 2030, exprimées en chiffres absolus, dépasseront celles de l'ensemble

des pays de l'OCDE. Et l'UE représentera moins de 10% des émissions mondiales de CO₂ à cette date. Elle ne peut dès lors résoudre le défi climatique à elle seule et, de plus, son action isolée risque d'entraver sa compétitivité. Un accord international contraignant, avec des objectifs clairs pour chaque pays, est donc indispensable.

² Dont 80% doivent être réalisés exclusivement par des mesures intra-européennes.

10 CRITÈRES POUR UNE POLITIQUE CLIMATIQUE EFFICACE AU NIVEAU INTERNATIONAL

Une contribution de tous les acteurs et tous les pays pour faire face à un défi mondial

1. Tous les grands émetteurs doivent contribuer à l'atteinte des objectifs
2. Chaque acteur doit apporter sa pierre à l'édifice

Pour une contribution efficace des entreprises belges et européennes

3. La nécessité d'un 'level playing field'
4. Vers un prix mondial unique pour le carbone

Agir en priorité là où c'est le plus efficace

5. Un financement adéquat et transparent s'impose
6. L'efficacité énergétique, élément clé des solutions
7. Un incontournable mix énergétique diversifié
8. Les mécanismes de flexibilité sont indispensables

Impossible de relever le défi sans innovation et progrès technologiques

9. Le rôle crucial de l'innovation et des progrès technologiques
10. Une approche équilibrée des droits de propriété intellectuelle

1. Tous les grands émetteurs doivent contribuer à atteindre les objectifs

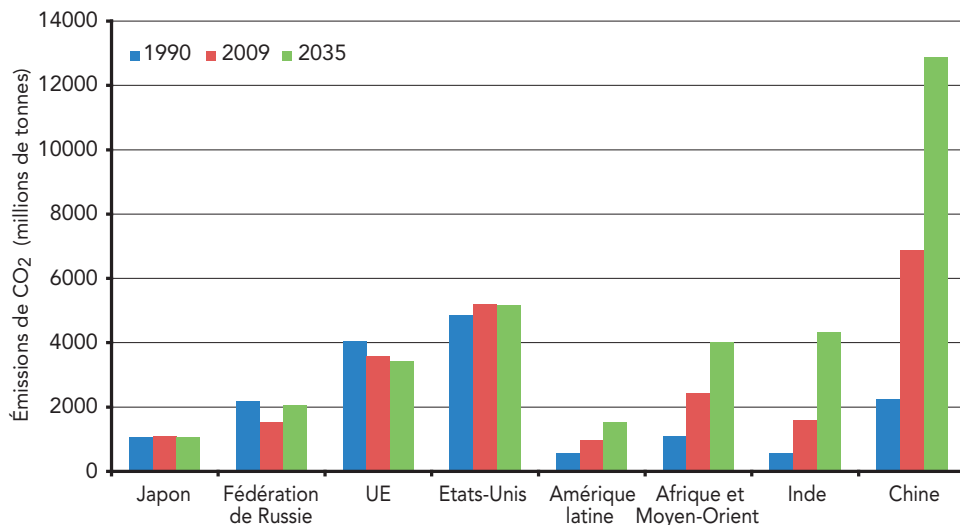
Depuis la signature de la CCNUCC en 1992, le monde a fondamentalement changé et les pays hors Annexe I (pays en développement) ne forment plus un groupe homogène. Vu leur croissance économique et démographique, la Chine, l'Inde et le Brésil sont devenus entre-temps d'importants émetteurs. Par ailleurs, l'UE ne représentera que 7,9% des émissions mondiales de CO₂ en 2035. Une action isolée européenne ne peut donc résoudre le problème.

2. Chaque acteur doit apporter sa pierre à l'édifice

Les entreprises ne doivent pas être le seul acteur visé par un accord climatique. Les autres acteurs, comme l'agriculture, les transports, les pouvoirs publics et les ménages – qui représentent ensemble 52% des émissions mondiales – doivent également prendre leurs responsabilités et réduire leurs émissions.

Les cartes économiques et climatiques sont redistribuées

(Source: AIE, World Energy Outlook, 2011)



3. La nécessité d'un 'level playing field'

Une contribution efficace des entreprises européennes à la lutte contre le changement climatique requiert un 'level playing field' qui assure que les charges imposées en Europe sont comparables à celles du reste du monde. Sans ce 'level playing field', c'est la réussite du défi climatique mais aussi la compétitivité et les emplois européens qui sont compromis. Le risque est grand d'assister à des 'fuites de carbone', c'est-à-dire des délocalisations de production et de nouveaux investissements vers des régions où les obligations climatiques sont moins sévères. L'OCDE

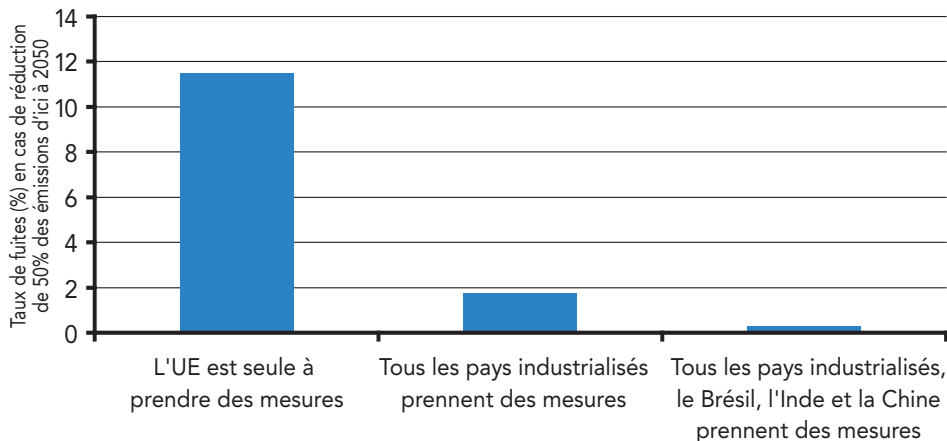
montre que les fuites de carbone pourraient s'élever à 11,5% si l'UE agit unilatéralement. Une action de l'ensemble des pays industrialisés diminuerait significativement le problème (1,7%) et un engagement des pays BRIC permettrait de l'éviter (0,2%).

4. Vers un prix mondial unique pour le carbone

Selon plusieurs études, dont celles de l'OCDE, un marché du carbone mondial contribue à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions nécessaires à moindres coûts.

Une action globale diminue sensiblement le risque de fuites de carbone

(Source : OCDE, The economics of climate change mitigation : policies and options for global action beyond 2012, 2009)



5. Un financement adéquat et transparent s'impose

L'Accord de Cancún prévoit des financements de la part des pays développés pour les politiques d'atténuation et d'adaptation des pays en développement : un montant de 30 milliards USD d'ici à 2012 et ensuite de 100 milliards USD par an d'ici à 2020. Le financement restera un sujet majeur des négociations internationales, car crucial pour de nombreux pays. Les budgets doivent être utilisés selon le meilleur rapport coût/bénéfice, en réalisant prioritairement les projets les moins coûteux et qui entraînent le plus de réductions des émissions de GES.

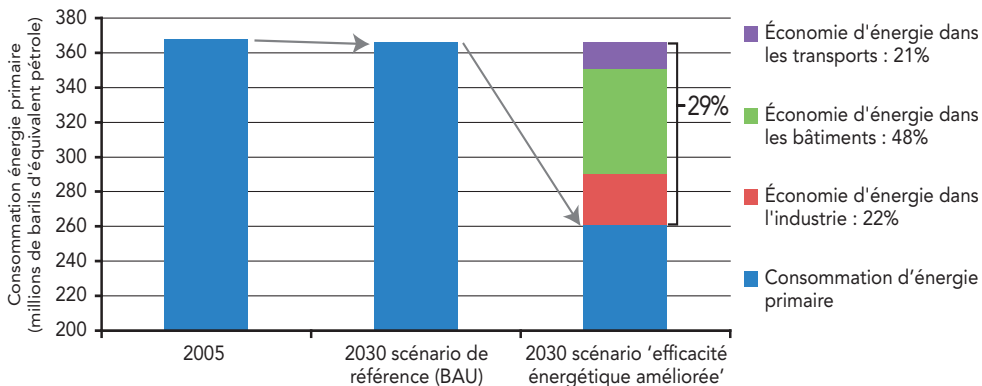
Une attention particulière doit être accordée aux potentiels d'efficacité énergétique encore sous-exploités

(Source : McKinsey, Pathways to World-Class Energy Efficiency in Belgium, 2009)

6. L'efficacité énergétique, élément clé des solutions

McKinsey montre que l'efficacité énergétique est le moyen le plus performant pour diminuer les émissions de GES à moindres coûts. Par exemple, en Belgique, le potentiel d'efficacité énergétique s'élèverait à 29% d'ici à 2030. Le détail par secteur révèle que 48% d'énergie pourraient être épargnés dans la construction, 22% dans l'industrie et 21% dans les transports d'ici à 2030. Une politique climatique efficace doit accorder une attention particulière aux économies d'énergie, en se concentrant sur les potentiels encore sous-exploités dans les secteurs tant public que privé.

Il est aussi crucial que l'efficacité énergétique ne soit pas confondue avec la réduction absolue de la consommation d'énergie au détriment de la production : les entreprises efficaces doivent encore avoir la possibilité de croître.



7. Un incontournable mix énergétique diversifié

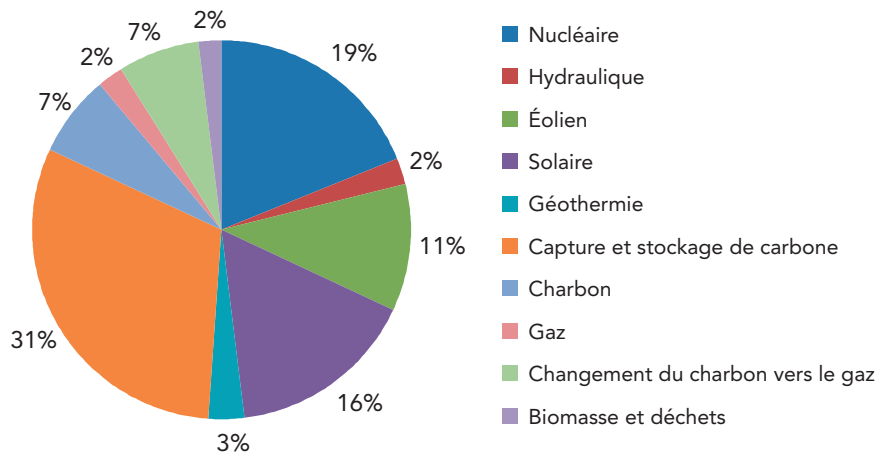
Selon l'Agence internationale de l'énergie, réduire les émissions de CO₂ requiert un mix énergétique diversifié, basé sur les énergies renouvelables, le nucléaire et les combustibles fossiles avec capture et stockage de carbone. Cette diversité du mix énergétique est aussi indispensable dans la mesure où elle permet de réduire les coûts de réduction des émissions et de garantir la sécurité d'approvisionnement.

Un mix énergétique diversifié est inévitable pour réduire les émissions de CO₂ à moindres coûts

(Source : OCDE/AIE⁹, Energy technology perspectives, 2010)

8. Les mécanismes de flexibilité sont indispensables

Des mécanismes de flexibilité comme la 'Mise en œuvre conjointe' et le 'Mécanisme de développement propre' visent à financer des projets de réduction d'émissions dans d'autres pays, respectivement industrialisés et en développement. Introduits par le Protocole de Kyoto, ils permettent de concrétiser des réductions d'émissions de GES à moindres coûts. Ils doivent donc être maintenus, tout en étant simplifiés, améliorés et élargis. Il y a lieu d'éviter toute restriction géographique et technologique injustifiée, qui pourrait mener à négliger des potentiels importants de réduction d'émissions.



9. Le rôle crucial de l'innovation et des progrès technologiques

Développer et déployer les technologies nouvelles constitue un élément crucial de la lutte contre le changement climatique. Les technologies actuelles ont certes déjà permis de réduire les émissions de GES en Europe. Mais l'atteinte de l'objectif climatique ne sera pas possible sans des technologies de rupture. De plus, l'OCDE montre que le développement de telles technologies peut réduire de moitié les coûts du changement climatique d'ici à 2050. Or, selon l'Agence internationale de l'énergie, les dépenses publiques en R&D dans le domaine de l'énergie des pays de l'OCDE sont bien plus faibles aujourd'hui qu'à la fin des années 70, époque de la seconde crise pétrolière. Pour relever le défi climatique, on ne peut se permettre l'économie de telles dépenses, même dans un contexte budgétaire difficile.

Il faut inverser la tendance des dépenses publiques en R&D consacrées au domaine de l'énergie

(Source : OCDE/AIE®, Energy technology perspectives, 2010)

10. Une approche équilibrée des droits de propriété intellectuelle

Des accords équitables en matière de transfert de technologies couvrant tant l'atténuation que l'adaptation au changement climatique ne se conçoivent que dans le cadre d'accords équilibrés sur la protection des droits de propriété intellectuelle. À fortiori dans un contexte où l'innovation et les progrès technologiques sont indispensables. Il convient de remarquer que ni la CCNUCC ni le Protocole de Kyoto ne mentionnent les droits de propriété intellectuelle lorsqu'il est question de transferts de technologies.

